



Géré par l'association ALBATROS 08

**Foyer De Vie :**  
**Centre d'Activités Occupationnelles**  
**et Foyers d'Hébergement**

Rue des vieux Prés - 08090 Montcornet

☎ : 03-24-55-54-30    ☎ : 03-24-56-44-06

💻 [foyerdevie@albatros08.fr](mailto:foyerdevie@albatros08.fr)

Code Finess : 080008899 (CAO)

Code Finess : 080004468 (Foyer de Vie)



# Synthèse du Projet d'établissement

## PREAMBULE

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale et décline les nouvelles obligations et procédures en tant que garanties du droit des usagers et de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il s'appuie sur les valeurs fondatrices de l'Association ALBATROS 08 dont l'objectif final est la recherche du maximum de bien être pour chaque personne accueillie dans l'établissement.

Cette finalité détermine les modalités de l'accompagnement ayant pour objectifs :

- de maintenir les acquis,
- de favoriser toutes perspectives de progression,
- d'éviter une régression trop rapide,

et ce, tant du point de vue de la prise en compte personnelle que du point de vue de l'implication sociale et de la participation aux différentes activités occupationnelles et/ou de loisirs.

## INTRODUCTION

### • HISTORIQUE

L'association Albatros 08 fût créée en octobre 2005. C'est l'A.S.B.L. (Association Sans But Lucratif) Albatros de Petite Chapelle (Belgique) qui est à l'initiative du projet. Cette institut accueille depuis 1973 des personnes présentant un handicap important les rendant inaptés à l'exercice d'une activité professionnelle, y compris en milieu de travail protégé, mais qui disposent d'un minimum d'autonomie pour accomplir les actes simples de la vie quotidienne.

### • PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Albatros 08 se situe sur la commune de Montcornet, à 12 km au nord-ouest de Charleville Mézières.

La situation de l'établissement propose aux personnes un cadre paisible, magnifique et boisé qui induit le calme et la sérénité tout en favorisant l'insertion sociale au sein d'un village accueillant.

Montcornet bénéficie d'une situation géographique intéressante : c'est sur ce secteur Nord Ardennes Thiérache que sont installés les établissements spécialisés de Moraypré (IME), Revin (IMPro), et Rocroi (IME).

#### Description des locaux :

1. **Le centre d'activités occupationnelles** propose 18 ateliers ainsi qu'une infirmerie pour le meilleur accueil des usagers. Il est destiné aux résidents du foyer de vie et aux bénéficiaires de l'accueil de jour.
2. **Le bâtiment Cuisine-Restaurant** propose une cuisine traditionnelle variée et de qualité, avec chaque jour des menus équilibrés et personnalisés dans le respect des besoins et des souhaits des personnes (impératif médical, culte...).
3. **Le foyer d'hébergement** compte 46 places d'hébergement (dont deux dédiées à l'accueil temporaire et une à l'accueil d'urgence) et est organisé en 3 maisonnées de chambres individuelles avec salle de bain privée.  
Chaque maisonnée comporte également une salle à manger et un salon afin de donner le plus de convivialité possible et de permettre un accueil de type familial.
4. **Le bâtiment Sport et Ateliers** permet de proposer aux résidents des activités sportives et manuelles dans les conditions de sécurité et de confort optimisées. L'atelier technique permet à l'équipe de travailler dans des locaux fonctionnels.
5. **Le pôle nature** permet aux résidents des activités en lien avec la nature telles que l'horticulture, l'entretien des espaces verts, le compostage, la culture et la récolte de légumes et de fruits, le tri sélectif... Un projet de permaculture est mis en place depuis mai 2016.

### VALEURS et PRINCIPES DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

**ALBATROS 08 adhère par conviction et partage activement les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et principalement celles valorisées dans le guide « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre ». A ce titre, l'association promeut la démarche d'accompagnement personnalisé de la personne accueillie, son écoute, sa valorisation et met en obligation pour chaque professionnel le partage, l'adhésion et la mise en actes des fondamentaux de la bientraitance.**

La bientraitance s'inscrit dans le projet éthique indissociable de l'action sociale et médico-sociale, qui est une tentative d'articuler le plus justement possible les situations les plus singulières avec les valeurs les plus partagées : **valeurs de liberté, de justice, de solidarité, de respect de la dignité.**

## 1. Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité, et de sa singularité

La bientraitance trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité. Il s'agit d'une culture partagée au sein de laquelle les sensibilités individuelles, les spécificités de parcours et de besoins, doivent pouvoir s'exprimer et trouver une réponse adaptée.

Nous considérons « **besoins fondamentaux de la personne accueillie** » les besoins suivants :

- le besoin d'un cadre de vie sécurisant,
- le besoin d'activité, de se rendre utile,
- le besoin d'être reconnu et valorisé, de progresser, d'évoluer et de grandir,
- le besoin de tendresse et d'amour, d'être avec les autres et de communiquer,
- le besoin de liberté.

Cette culture est fondée sur le principe de l'égalité de dignité de tous les êtres humains, figurant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et réaffirmé dans tous les textes de référence des professionnels du secteur social et médico-social. **Elle repose également sur la conviction que tous les bénéficiaires sont des personnes dont la capacité de développement et la dignité doivent recevoir les moyens de s'épanouir pleinement.**

## 2. Une manière d'être des professionnels au-delà d'une série d'actes

Née dans une culture partagée, la posture professionnelle de bientraitance est une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus.

**Elle comporte tout aussi bien le nécessaire souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires et sécurisantes pour tous, et un refus sans concession de toute forme de violence et d'abus sur le plus faible, d'où qu'elle émane.**

## 3. Une valorisation de l'expression des bénéficiaires

La bientraitance est une démarche faite en réponse à des droits et des choix, ceux que le bénéficiaire exprime concernant le lieu, le rythme et les modalités de vie qu'il privilégie sur les autres. En ce sens, la bientraitance est d'abord une capacité d'adaptation à l'autre. Les choix exprimés par son représentant légal ou par ses proches sont également déterminants lorsque le bénéficiaire lui-même ne peut les énoncer.

## 4. Un aller-retour permanent entre penser et agir

La démarche de bientraitance exige à la fois une réflexion collective sur les pratiques pour une prise de recul régulière des professionnels, et une mise en acte rigoureuse des mesures que la réflexion collective a mûries et préconise pour améliorer les pratiques. En ce sens, c'est une **culture de questionnement permanent**, y compris au regard des évolutions des savoirs et des découvertes des sciences humaines, sociales et médicales.

## 5. Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée

Aucune fin ne peut être fixée à la démarche de bienveillance. Sa recherche est une dynamique qui appelle de la part des professionnels, des bénéficiaires et de leurs proches, et des autres parties prenantes de l'intervention, **une réflexion et une collaboration continues à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié à un moment donné.**

Cette recherche doit prendre en compte le plus grand nombre de paramètres possibles concernant le bénéficiaire : son identité et ses besoins, son parcours avant sa rencontre avec la structure et les possibilités qui s'offrent à lui ensuite, ses proches, et tout ce qui fait son expérience personnelle dans le monde - ses objets personnels, ses vêtements, son univers de sons ou d'images, son animal familier...

### REPERES DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Quatre repères pour la mise en œuvre d'une culture de la bienveillance sont déclinés :

- **des actions permettant de concrétiser le fait que le bénéficiaire est co-auteur de son parcours ;**
- **des mesures garantissant un lien de réelle qualité entre professionnels et bénéficiaires ;**
- **des initiatives permettant à la structure de s'enrichir de toutes les contributions internes et externes pertinentes ;**
- **une organisation et un encadrement réfléchis dans la perspective de continuité entre la bienveillance des bénéficiaires et de leurs proches et le soutien apporté aux professionnels dans l'exercice de leur mission.**

***NB :** L'intégralité des textes relatifs aux titres des repères présentés ci-après est disponible dans la version originale du Projet d'établissement. Celui-ci est consultable auprès de la direction et dans la salle de réunion du bâtiment administration.*

#### **Repère 1- Le bénéficiaire co-auteur de son parcours**

Principe inscrit dans la loi 2002-2, la liberté de choix du bénéficiaire concernant les modalités de sa vie et de son parcours appelle des initiatives concrètes de la part des professionnels. Reconnaître la personne dans ce qu'elle veut être et lui donner tous les moyens d'y parvenir suppose en effet de mettre en place des modalités précises de recueil et de prise en compte de ses préférences et de ses difficultés.

#### **1. Donner une réalité à la liberté de choix**

**1.1 Travailler dans le respect des droits et des choix du bénéficiaire**

**1.2 Personnaliser l'accueil et accompagner l'intégration du bénéficiaire dans l'établissement**

**1.3 Entendre la parole du bénéficiaire et respecter sa légitimité**

- 1.4 Développer les possibilités de relations de réciprocité entre les bénéficiaires et mettre en place une organisation limitant les occasions de dépendance
- 1.5 Être attentif au refus et à la non-adhésion pour faire évoluer la situation de manière adaptée

## 2. L'accompagnement de l'autonomie

- 2.1 Informer, premier support à l'autonomie
- 2.2 Évaluer le risque et travailler à l'équilibre entre marge d'autonomie et marge d'incertitude
- 2.3 Prendre en compte le rythme de la personne et l'ensemble de ses besoins
- 2.4 Accompagner par la parole la réflexion et le parcours du bénéficiaire

## 3. La communication individuelle et collective

- 3.1 Proposer aux bénéficiaires des occasions d'expression diversifiées
- 3.2 Créer dans l'établissement un environnement propice à la prise de parole individuelle ou collective
- 3.3 Communiquer jusqu'à la fin de vie

## 4. Un projet d'accueil et d'accompagnement défini et évalué

- 4.1 Fixer des objectifs précis dans le cadre du projet personnalisé
- 4.2 Fixer des modalités de mise en place et de suivi réalistes, respectueuses des capacités et des rythmes de la personne
- 4.3 Observer les effets positifs et négatifs des actions mises en place en faveur de la personne et effectuer en conséquence les ajustements nécessaires dans l'accompagnement

## **Repère 2- La qualité du lien entre professionnels et bénéficiaires**

### 1. Le respect de la singularité, fondement de l'intervention

- 1.1 Accueillir la personne et respecter sa singularité
- 1.2 Formaliser le respect de la singularité de la personne grâce au contrat de séjour et au document individuel de prise en charge
- 1.3 Porter toute l'attention nécessaire à la nature et à l'expression de la relation affective.

### 2. La vigilance concernant la sécurité physique et le sentiment de sécurité des personnes accueillies

- 2.1 Assurer la protection et veiller au bien-être physique des personnes accueillies
- 2.2 Veiller à la communication et à l'articulation entre les professionnels
- 2.3 Informer les personnes accueillies sur les événements institutionnels et les changements de professionnels

### 3. Un cadre institutionnel stable

- 3.1 Veiller à la connaissance et au respect du droit au sein de la structure

3.2 Effectuer un rappel à la règle si nécessaire, sans glisser dans l'excès de rigidité institutionnelle

3.3 Intervenir en cas de violence pour contenir la personne qui l'exerce envers les autres

3.4 Interroger les passages à l'acte violents à la lumière de la vie de l'institution et du parcours de la personne

### **Repère 3- L'enrichissement des structures et des accompagnements par toutes les contributions internes et externes pertinentes**

#### Travailler avec l'entourage et respecter les relations du bénéficiaire avec ses proches

1. Créer un environnement qui prend en compte l'entourage et entend sa propre analyse sur la situation du bénéficiaire en complémentarité des autres analyses

2. Créer des lieux ou des occasions qui permettent de reprendre, de maintenir et de conforter les liens affectifs avec les proches dans le respect des intérêts et des souhaits du résidant.

3. Maintenir des positionnements professionnels neutres et sans jugement de valeur à l'égard des relations entre le résidant et ses proches

4. Aider les personnes isolées à se créer un réseau social

### **Repère 4- Le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance**

#### 1. Une promotion de la parole de tous les professionnels

1.1 Promouvoir l'échange autour de l'observation de proximité

1.2 Favoriser un partage et un enrichissement des compétences autour des observations quotidiennes

1.3 Formaliser avec les professionnels les supports d'information les plus adaptés

## **CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE**

Albatros 08 s'attache au respect de la Charte des Droits et Liberté de la personne accueillie, au respect des droits et à la confidentialité de l'information, et cherche à impliquer le résidant dans tous les choix qui le concernent.

L'ambition de l'association est donc, par une nouvelle approche, un autre regard sur les difficultés, de permettre aux bénéficiaires de s'inscrire différemment dans leur environnement, leur garantissant ainsi une meilleure qualité de vie.

## CHARTRE DE BIENTRAITANCE DE LA LNH

L'association ALBATROS 08 adhère à la LNH (Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés). A ce titre, elle partage et promeut les valeurs de solidarité et de bientraitance contenue dans la charte de la bientraitance qu'elle entend faire respecter. Elle milite pour le respect strict des droits fondamentaux, des libertés civiles, pour l'intégrité corporelle, psychique et morale des personnes accompagnées, leur dignité et leur bien-être général, y compris dans leurs droits à une vie affective et sexuelle.

Albatros 08 entend faire respecter les préceptes de la charte de bientraitance de la LNH.

### Article 1 : Respect de la personne et de ses choix

Respecter la personne dans son intégrité tant corporelle que morale, dans ses désirs et ses choix de vie et s'abstenir de tout comportement y portant atteinte tout en tenant compte des mandats et des missions spécifiques qui sont assignées aux services et écoles et en ayant soin de rester en adéquation avec les règles de vie en société et les limites que celle-ci impose.

### Article 2 : Reconnaissance de la personne

Considérer la personne accueillie en tant que personne à part entière tant physiquement, psychologiquement que spirituellement et tendre vers un réel épanouissement personnel par la communication, la vie sociale et familiale, les distractions et la participation aux activités et cultes notamment.

### Article 3 : Environnement

Offrir un environnement de qualité garantissant sécurité, épanouissement et bien-être, en lui permettant notamment d'accéder aux formations qui lui sont adaptées et en lui réservant un espace personnel.

### Article 4 : Lutte contre l'isolement

Eviter de placer les personnes accueillies dans des situations d'isolement ou de désespérance en fonction des spécificités des services et écoles et de leur projet. Les pratiques de contention font l'objet d'une discussion pluridisciplinaire au sein de chaque service et école, lesquels mettent en place une procédure adéquate et médicalisée de l'usage de celle-ci.

### Article 5 : Pluridisciplinarité des équipes encadrantes

Fournir en fonction de ses possibilités et de ses missions une équipe d'encadrement pluridisciplinaire, formée et en formation constante et permanente pour prendre en charge la personne dans sa globalité tant physique que psychologique.

### Article 6 : Promotion de l'autonomie et de l'intégration

Favoriser l'autonomie de la personne et être à l'écoute de la capacité de la personne à ressentir ce qui est bon pour elle et faciliter son intégration dans la société.



Article 7 : Offre de services adaptés et diversifiés

Offrir des services diversifiés, adaptés, évolutifs et individualisés en fonction de la situation de la personne accueillie et des évolutions de la société.

Article 8 : Dignité

Permettre à la personne accueillie de vivre dans la dignité jusqu'au bout.

Article 9 : Respect de la confidentialité

Respecter la confidentialité de ce qui a été reçu de la personne accueillie mais aussi des données à caractère personnel la concernant.

Article 10 : Maltraitance

Veiller à prévenir toute situation de maltraitance et les dénoncer auprès des autorités compétentes (AWIPH, PO, CA, etc.). Pour la France, ARS et Conseil Départemental.

Article 11 : Lien familial

Favoriser les relations familiales et le partenariat avec les familles si cela s'avère possible et souhaitable compte tenu de la situation de la personne accueillie.

Article 12 : Directives sectorielles

Veiller à rester en phase avec les directives des différents secteurs et pouvoirs de tutelle concernés. Les services et écoles de la LNH s'engagent à promouvoir l'ensemble des préceptes de cette charte en fonction de leurs spécificités et de leurs possibilités et à intégrer ceux-ci dans leur projet pédagogique et leur règlement d'ordre intérieur. Ils s'engagent à tenir compte de la présente charte dans le système d'évaluation de leurs pratiques.

## I. PRESENTATION

### I.1. Population accueillie

Compte tenu des besoins du département, les personnes susceptibles d'être accueillies au centre d'activités occupationnelles Albatros 08 de Montcornet sont des personnes adultes de plus de 20 ans présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés, domiciliées dans les Ardennes, ayant une autonomie minimum compatible avec la vie en collectivité, ne pouvant exercer une activité professionnelle mais dont le handicap ne nécessite ni une surveillance médicale ni des soins constants.

Les personnes accueillies ont acquis une certaine autonomie qui leur permet de se livrer à des actions mais nécessitent néanmoins l'aide plus ou moins partielle d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie quotidienne.

Il s'agit pour l'essentiel de personnes inaptes au travail ou de personnes accueillies auparavant en ESAT en perte d'autonomie sociale et/ou en perte de capacité de travail.

### I.2. Contre-indications

- Personnes atteintes de troubles psychiatriques non stabilisés ;
- Personnes souffrant de troubles incompatibles avec une vie collective ou pouvant mettre en danger leur vie ou la vie d'autrui ;
- Personnes dont la prise en charge médicale nécessiterait des soins et/ou des appareillages très spécialisés
- Personnes atteintes de déficience motrice trop invalidante

## II. FONCTIONNEMENT DU CENTRE D'ACTIVITES OCCUPATIONNELLES

### II.1. Finalité et objectifs généraux

Albatros 08 contribue à l'épanouissement de chaque personne accueillie, vise son bien-être et répond à ses besoins spécifiques par des réponses personnalisées au sein d'ateliers proposant des activités diversifiées.

**La personne handicapée est au cœur du projet de la structure et son bien-être au centre de nos préoccupations.**

La démarche d'accompagnement propose un cadre de vie structurant et sécurisant permettant de :

- Garantir le bien-être et la bienveillance de chaque personne accueillie ;
- Développer la confiance en soi en accompagnant la personne de manière spécifique dans ses difficultés et en la valorisant dans ses réussites afin de susciter la motivation ;
- Favoriser les réponses personnalisées aux besoins et demandes en prenant en compte l'histoire unique et singulière de chaque adulte ;
- Favoriser le respect de soi et des autres, respect de ses difficultés, de sa différence, respect de son origine et de sa culture sans jugement, respect de sa dignité, de son intimité et de son intégrité physique et psychique, respect des règles de confidentialité... ;
- Impliquer chacun dans ses choix quotidiens et ses projets et l'aider à les réaliser : favoriser l'écoute et la parole de chacun, prendre en compte ses points de vue et ceux de son représentant légal dans le cadre d'espaces de participation et d'expression... ;
- Développer des atouts permettant d'atteindre l'autonomie maximale en adaptant les apprentissages, les repères, les moyens de communication ;
- Travailler au maintien et au développement des acquis ;
- Favoriser les relations sociales avec les autres personnes handicapées, avec les personnels, avec les membres de la famille, avec toute personne extérieure au champ relationnel habituel.

## II.2. Présentation et fonctionnement du centre d'activités occupationnelles

Le centre d'activités occupationnelles est destiné aux résidents du foyer de vie pour 46 places (dont 2 places d'accueil temporaire et 1 place d'accueil d'urgence) et à l'accueil de jour pour une capacité de 46 places.

Par le biais d'activités occupationnelles organisées autour d'ateliers, la démarche d'accompagnement vise à atteindre le meilleur bien-être pour les personnes handicapées souffrant de pathologies pouvant parfois être sévères et « chronicisées » tout en valorisant les potentialités inhérentes à chaque individu. Cette recherche de valorisation individuelle passe également par la socialisation dans le groupe et la collectivité.

**Les activités occupationnelles reçoivent du sens** dans une démarche adaptée aux potentialités et aux difficultés des personnes. Le C.A.O. propose un accompagnement stimulant qui valorise la créativité et la participation et favorise l'épanouissement de chacun.

Le centre d'activités occupationnelles propose des ateliers du lundi au vendredi midi\*.

Déroulement d'une journée :

- De 9 heures à 12 heures : atelier
- De 12 heures à 13 heures : repas
- De 13 heures à 13 heures 30 : pause
- De 13 heures 30 à 16 heures 30 : atelier

\* Le vendredi le départ est assuré à 13 heures après le repas.

Le centre d'activités occupationnelles est ouvert toute l'année, sauf les jours fériés, et pendant les vacances annuelles :

- 4 semaines en été
- 1 semaine à Noël
- 1 semaine au printemps

Le centre d'activités occupationnelles propose des activités d'expression, d'artisanat et de « nature-services » afin de garantir aux bénéficiaires un équilibre dans les possibilités de choix selon leurs besoins, leurs désirs et leurs sensibilités.

18 ateliers sont proposés tout au long de la semaine : les activités sont support à l'acquisition de valeurs : partage, respect de l'autre, de son travail ... Elles sont sources d'échanges, de plaisir et de valorisation personnelle, tout en permettant de développer des techniques, le sens de l'effort, la créativité, la socialisation et de la motricité fine ou plus globale. Elles favorisent la relation avec l'extérieur notamment par le biais d'expositions, de rencontres familles, d'interventions de bénévoles ou de sorties et visites.

De manière générale, les activités permettant une insertion dans la cité seront privilégiées, notamment par une participation en tant que spectateurs et/ou acteurs aux manifestations culturelles, sportives, de loisirs (tant en milieu ordinaire qu'en milieu adapté). L'établissement organise en interne des journées festives ouvertes au monde extérieur, qui valorisent le travail de chacun et la qualité des créations et des réalisations.

**A. Des ateliers à dominante expression :** expression corporelle, théâtre, bien-être, beauté, jeux, musique, cinéma, photographie et expression orale, écrite, graphique, lecture, snoezelen...

Les objectifs de ces ateliers sont de favoriser le bien-être et de trouver un mieux-être à travers différentes techniques, de maintenir, d'entretenir les acquis et de développer de nouvelles compétences, d'améliorer la mémoire, l'écoute, la concentration, de développer les sensibilités, de susciter la motivation, de satisfaire aux besoins de relaxation et de détente, de favoriser la découverte, d'encourager l'approche individuelle, le respect de soi et des autres et de donner le sens de l'effort...

**B. Des ateliers à dominante artisanat :** peinture, poterie, mosaïque, couture, modelage, créations de bijoux et d'objets de décoration...

Ces ateliers sont des lieux d'expression et de créativité dont les objectifs sont de laisser à la personne la possibilité de s'exprimer et de se valoriser à travers différents supports, de développer son sens créatif, de rechercher l'esthétisme, d'entretenir l'habileté...

**C. Des ateliers à dominante « nature-services » :** entretien de la propriété, espaces verts, horticulture, maraîchage, ferronnerie, aménagements extérieurs, cuisine et service restaurant, environnement, animaux, autonomie, récupération...

Les objectifs de ces ateliers sont de favoriser le contact avec la nature et de travailler au rythme des saisons, de favoriser l'autonomie par l'utilisation d'outils usuels et professionnels, de développer les sens et les compétences, la complémentarité dans le travail...

**D. Des ateliers à dominante sportive :** parcours santé, natation, tennis, équitation, canoë, cross inter-établissements, stretching, danse, équitation, yoga... Les objectifs de ces ateliers sont de maintenir et/ou développer l'aisance corporelle, la santé, les compétences et les capacités, de stimuler l'effort, de développer l'esprit d'équipe et le respect des règles (se respecter et respecter les autres, être bon joueur...) via des activités individuelles et collectives.

Chaque atelier est animé par un professionnel compétent : éducateur technique, animateur, éducateur spécialisé... Celui-ci adapte sa démarche en fonction des bénéficiaires, de leur projet personnalisé et de leurs besoins spécifiques.

92 places sont prévues dans le centre d'activités occupationnelles, les bénéficiaires y sont inscrits à temps plein ou à temps partiel en fonction de leur projet personnalisé et des places disponibles. En tout état de cause, les modalités de l'accompagnement sont précisées dans le contrat de séjour.

#### **Les repas :**

Le centre d'activités occupationnelles assure les repas de midi pour tous les bénéficiaires ainsi que pour le personnel. Ce service sera organisé en interne suivant la réglementation en vigueur.

#### **Le transport :**

Le centre d'activités occupationnelles assure le transport des bénéficiaires sur un rayon d'environ 30 à 40 minutes en partageant les destinations en quatre directions :

- Transport aux alentours et dans Charleville
- Transport vers le Nord-Ouest de Charleville (Vallée de la Meuse, pointe de Givet)
- Transport vers l'Est de Charleville (Sedan et environs)
- Transport vers le sud et l'ouest de Charleville.

Cette organisation évite aux bénéficiaires de passer trop de temps dans les transports et leur permet de profiter des services du centre d'activités occupationnelles tous les jours ouvrables de 9h00 à 16h30.

Cependant, le temps passé dans les transports n'est pas le facteur déterminant du mode de prise en compte de la personne (accueil de jour ou hébergement) ; le projet de vie de la personne prévaut.

Ce service n'empêche pas les déplacements autonomes des bénéficiaires par le biais de leur famille ou conformément à leur projet personnalisé.

## DEUXIEME PARTIE : L'HEBERGEMENT

### FONCTIONNEMENT

La capacité d'accueil est de 46 places organisées dans trois maisonnées de 15 ou 16 personnes ouvertes toute l'année : Les Tilleuls, les Boutons d'Or, les Bleuets.

L'accompagnement éducatif est assuré par des éducateurs, Aides Médico-Psychologique et animateurs, en dehors du fonctionnement du CAO.

#### 1. Finalité et objectifs généraux

Notre action éducative se veut :

- De type familial : la simplicité, la sympathie, l'amitié, l'entraide sont autant de valeurs de type familial qui imprègnent la vie des foyers et que nous mettons au service d'une vie communautaire heureuse et détendue.
- Personnalisée : nous essayons de bien définir les besoins de chaque personne, à travers des relations personnalisées, dans le respect des différences propres à chacun.

Elle vise :

- A rechercher le maximum de bien-être.
- A amener les résidents au maximum de leurs possibilités tant au niveau de la prise en charge personnelle (hygiène corporelle, ...) que dans la gestion de leur maison.
- A favoriser les relations avec les autres, tant à l'intérieur du foyer qu'à l'extérieur (intégration sociale).
- A déterminer les projets individualisés et à rechercher l'autonomie maximale.

#### 2. Présentation et fonctionnement du foyer d'hébergement

Chaque maisonnée développe ses particularités en fonction des personnes handicapées constituant le groupe aussi bien sur le plan de la prise en compte personnelle que sur le plan de l'autonomie générale.

Cette organisation facilite l'accompagnement individualisé répondant aux besoins singuliers de chacun, développe la solidarité par la participation des maisonnées sur des projets concernant l'ensemble des bénéficiaires (animations, fêtes).

Les repas sont, de manière générale, confectionnés par les cuisiniers de l'établissement. Une liaison froide est assurée entre la cuisine et les hébergements.

Bien sûr, en fonction des capacités et projets des maisonnées, ils pourront être également assurés par les résidents eux-mêmes.

Une étroite collaboration avec le centre d'activités occupationnelles est effective.

Ainsi, les personnes du CAO peuvent bénéficier, selon leur projet :

- des activités organisées par le foyer : animations diverses, sorties - matchs de foot, concerts, - séjours de vacances,
- d'un accueil de nuit à temps partiel pour préparer un futur accueil ou relayer une famille.

Pour répondre aux besoins de chacun, l'accueil en hébergement se doit d'être souple et adapté à sa situation familiale, à son souhait et à celui de sa famille.

- Pour certains, en rupture familiale, l'hébergement sera permanent.
- Pour d'autres, le retour en famille en milieu de semaine sera nécessaire
- D'autres repartiront en famille le samedi ou/et le dimanche mais reviendront profiter de l'hébergement
- Beaucoup d'autres modalités sont envisageables, adaptées et personnalisées aux besoins des résidents et aux souhaits de leur famille...

## TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire s'attache particulièrement à mettre sa disponibilité, son professionnalisme, son expertise au service des bénéficiaires afin de leur offrir une qualité de vie, un bien-être et un accueil respectueux dans des locaux adaptés, confortables et agréables.

### I- EQUIPE COMMUNE AU FOYER D'HEBERGEMENT ET AU CENTRE D'ACTIVITES OCCUPATIONNELLES :

**L'équipe médicale et paramédicale** : composée d'une infirmière, de psychologues, d'un médecin psychiatre et de deux médecins vacataires, elle est responsable du suivi médical et psychologique de tous les bénéficiaires.

**Les services généraux** : deux cuisiniers et un aide cuisinier, des chauffeurs et agents et ouvriers qualifiés des services techniques, des agents de service intérieur assurent la restauration, les transports, l'entretien des locaux, l'entretien du linge dans le respect des personnes accueillies et des règles d'hygiène.

**Les services administratifs** : une secrétaire, une comptable et une secrétaire chargée d'accueil et de la qualité assurent l'accueil téléphonique et physique, la gestion courante et l'ensemble des tâches administratives, comptables, bureautiques et informatiques.

**La direction** : une directrice, un responsable administratif et financier, un responsable des services généraux, deux chefs de service et une assistante de direction sont garants de la bonne mise en œuvre du projet institutionnel, du bon fonctionnement de l'institution ainsi et surtout que de la bientraitance, du bien-être et du respect permanents des personnes accueillies.

### II- EQUIPE SPECIFIQUE AU CAO

**L'équipe éducative** : Elle se compose d'éducateurs : spécialisés, techniques, sportifs, moniteurs éducateurs, ergothérapeute... A ces professionnels, il faut ajouter un professeur de yoga, une animatrice en danse, une enseignante spécialisée et une art-thérapeute qui interviennent à temps partiel. Spécifiquement sensibilisée et formée au handicap intellectuel, elle accompagne au quotidien les personnes accueillies dans leur prise en compte. Associée à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet institutionnel, elle participe à la rédaction et à la mise en place des projets personnalisés.



### III- EQUIPE SPECIFIQUE AU FOYER D'HEBERGEMENT

#### L'équipe éducative :

Elle est constituée de personnels : éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, Aides Médico - Psychologique, animateurs...

Spécifiquement sensibilisée et formée au handicap intellectuel, elle accompagne au quotidien les personnes accueillies dans leur prise en compte. Associée à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet institutionnel, elle participe à la rédaction et à la mise en place des projets personnalisés.

L'équipe de nuit : des surveillants de nuits restant sur site la nuit se relaient, assurent une sécurité permanente et veillent au bien-être des bénéficiaires.

Quatre maitresses de maison apportent sécurité et sérénité aux résidants en offrant un repère stable. Elles assurent une fonction de proximité et d'accompagnement des résidants, sont affectées à un hébergement en particulier et veillent à l'entretien des locaux de chaque maisonnée et du linge des résidants. Elles peuvent également encadrer un résidant dans son projet d'autonomie (dans le cadre de l'entretien des locaux et du linge).

### IV- GROUPES SPECIFIQUES

Portés par la volonté d'assurer une continuité dans l'accompagnement des personnes accueillies et de comprendre le sens de leurs troubles comme expression d'un mal être que nous avons pensé ce projet innovant. Il a pour ambition d'assurer aux personnes un accompagnement respectant leurs besoins individuels, favorisant leur bien-être, leur sécurité et celle des autres et pouvant accompagner les régressions liées aux pathologies et au vieillissement.

Les enjeux pour les personnes sont d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie, de les aider à conserver leurs acquis et à poursuivre leur développement, d'améliorer leur participation sociale dans tous les domaines ; pour les professionnels, les enjeux sont d'améliorer et d'harmoniser les modes d'accompagnement et les pratiques de soins en tenant compte des spécificités des personnes adultes avec T.S.A. d'assurer la cohérence de l'accompagnement.

#### ➤ Etre à l'écoute de l'évolution des besoins et attentes des bénéficiaires

Avec la création d'une unité spécialisée, l'EVEIL, notre volonté est de répondre aux besoins de ces personnes et d'assurer leur sécurité et celle de leur entourage ; de proposer une approche personnalisée avec un projet de soins et un accompagnement au quotidien adapté à la dynamique de chacun, qui favorise son bien-être et prenne en compte ses besoins, ses difficultés et ses compétences tout au long de la journée.

➤ Proposer un projet architectural adapté

Notre volonté est de proposer un environnement stable de repères fixes, sécurisants et sécurisés :

- En veillant à la stabilité des repères des personnes accueillies, en mettant en place une organisation offrant un cadre régulier et sécurisant pour effectuer la routine quotidienne.
- En structurant l'environnement, en permettant le repérage et la permanence de l'affectation des lieux, en évitant autant que possible leur polyvalence, en pensant l'aménagement des locaux de façon à garantir la sécurité des personnes, tout en rendant possibles des moments individuels, et en permettant le retrait ou le repli volontaire de la personne par rapport à son groupe de vie et à l'espace collectif.

En attendant la création de locaux nouveaux, complètement dédiés à l'accueil de ces personnes, nous avons aménagé un espace sur un hébergement pour que les personnes accueillies sur ce groupe nommé EVEIL puissent se sentir rassurées et apaisées par leur environnement stable et immuable, par la visualisation qui leur donne l'information qu'elles ne peuvent pas comprendre si elle est donnée verbalement, par des postes de travail individuels et matérialisés.

Concrètement, le groupe Eveil se voit proposé un programme éducatif structuré et spécialisé : l'organisation physique, les emplois du temps, les systèmes de travail individuels, le repérage visuel, et d'autres procédures sont les éléments de l'enseignement structuré qui se sont montrés utiles dans les classes des élèves autistes de tous âges et de toutes aptitudes fonctionnelles.

L'organisation physique permet de faciliter la compréhension de l'environnement : des zones spatiales sont dévolues à des activités spécifiques :

- zone de loisirs ;
- zone de travail individuel et autonome ;
- zone de déjeuner ;
- zone d'apprentissage des gestes de la vie quotidienne : toilette par exemple ;
- zone d'apprentissage des activités domestiques ;

Toutes ces zones sont délimitées clairement au moyen de matériel et de mobilier adéquats (paravents, tapis, étagères écrans, adhésifs de couleur sur le sol, etc.) : la lecture et la compréhension de l'espace sont immédiates et aisées (un des points forts des personnes porteuses d'autisme est l'intégration de l'information visuelle). Les pièces sont aménagées de façon à ce que la personne puisse repérer facilement quelles activités sont proposées dans chacune des pièces, dans chacun des espaces. Des pictogrammes (images simplifiées) sont utilisés dans chaque zone pour signifier l'activité qui correspond à ce lieu. Les lieux sont également organisés de sorte que toutes les sources de stimulations (lumières, bruit, etc.) soient minimisées.

## CONCLUSION

Ce projet est celui d'une association nouvellement créée au service des personnes handicapées, celui d'un établissement en naissance.

Les objectifs sont ceux que nous souhaitons atteindre pour le bien être de tous, l'équipe a été recrutée sur la base de valeurs affichées et partagées, elle apprend à se connaître, à connaître les résidants, leurs possibilités et leurs difficultés.

Ce projet est donc évolutif ; les personnels ont dû se l'approprier, le faire leur et le faire vivre au service et avec les bénéficiaires. Cette première révision, plus d'une simple copie est avant tout le reflet de cette appropriation et la déclinaison de nos valeurs après quelques années de fonctionnement. La première écriture exprimait ce que nous souhaitions faire, cette deuxième version précise comment nous déclinons concrètement nos valeurs.

Dans cette révision, une place importante est apportée aux recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM concernant la bientraitance. Elles ont été travaillées avec les équipes éducatives et guident notre action et notre attitude jour après jour.

Si la philosophie inhérente à l'ensemble du projet est empreinte de la sagesse et de l'expérience de notre « grande sœur », si les valeurs qui transparaissent ne sont pas négociables, la souplesse et l'adaptabilité déclinées au profit des bénéficiaires le sont également en fonction des personnes qui œuvrent au service des personnes accueillies.

Ce projet sera donc régulièrement revu et corrigé, évalué et réécrit en fonction des réalités et au service de chaque personne accueillie.

Il est aujourd'hui la déclinaison d'un souhait, la réponse à un appel d'offre du Conseil Départemental des Ardennes, l'expression écrite d'un écrin géographique paisible et magnifique, la partition mise en notes d'un bel idéal.

Il nous reste avec chaque musicien à faire en sorte qu'une belle harmonie constitue notre orchestre, qu'il fasse corps et chœur (cœur...)

